



# AVIS PUBLIC

Les règlements suivants sont entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

- Règlement 2021-363 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 ;
- Règlement 2021-364 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 ;

Ces règlements sont entrés en vigueur le 30 mars 2021.

Ces règlements sont déposés au bureau de la Municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 1<sup>er</sup> avril 2021

Pierre Rondeau  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 1<sup>er</sup> avril 2021 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> avril 2021.

Pierre Rondeau